

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle

du 21 novembre 2013

Présidence

M. Daniel Gallay, Président

Secrétaire

Mme Géraldine Boulenaz

Scrutateurs

M. Sébastien Carnal – Georges Richard

CODIR

3 Présents

Mme Ruey-Ray, Présidente – Mme Gallay – M. Barras

2 Excusés

M. Mühlemann – M. Bilardo

Ouverture de l'assemblée à 20H05

Le président propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Adoption du procès verbal de la séance du 01 octobre 2013 qui devient n° 4
- Suppression du point 6 préavis n° 03/2013 Règlement du SDIS Nyon-Dôle
 (Le préavis est retiré de l'ordre du jour suite à des modifications demandées par l'ECA)
- Insertion du préavis n° 09/2013 Règlement du SDIS Nyon-Dôle qui devient n° 7

Modifications acceptées à l'unanimité

Ordre du jour

- 1. Accueil, ouverture de l'assemblée
- 2. Contrôle des présences
- 3. Assermentation des membres du Conseil Intercommunal
- 4. Adoption du procès verbal de la séance du 01 octobre 2013
- 5. Communication des membres du Comité de Direction
- 6. Préavis n°01/2013 Règlement du Conseil Intercommunal
- 7. Préavis n°09/2013 Règlement du SDIS Nyon-Dôle
- 8. Préavis n°04/2013 Autorisation générale de plaider accordée au Comité de Direction
- 9. Préavis n°08/2013 Prélèvement des charges sociales sur les soldes du service du feu
- 10. Divers et propositions individuelles



1) Accueil, ouverture de l'assemblée

Le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée à 20H05.

2) Contrôle des présences

Appel

17 communes présentes Arnex-sur-Nyon – Arzier-Le Muids – Borex – Chéserex – Crans-Céligny – Crassier – Duillier – Eysins – Genolier – Gingins – Givrins – Grens – La Rippe – Nyon – Signy-Avenex – St.-Cergue – Trélex.

1 commune excusée

Prangins

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

3) Assermentation des membres du Conseil Intercommunal

Aucune assermentation

4) Adoption du procès verbal de la séance du 01 octobre 2013

Accepté à l'unanimité

5) Communication des membres du Comité de Direction

Madame Elisabeth Ruey-Ray, Présidente, excuse l'absence de MM. Bilardo et Mühlemann

6) Préavis n° 01/2013 - Règlement du Conseil Intercommunal

Monsieur Frédéric Rey, rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport qui recommande au Conseil Intercommunal l'adoption du préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Ouï le rapport de la Commission ad hoc, attendu que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour le Conseil Intercommunal décide :

o D'accepter le règlement du Conseil Intercommunal

Résultat du vote : accepté à l'unanimité



7) Préavis n° 09/2013 - Règlement du SDIS Nyon-Dôle

- Le préavis n° 09/2014 Règlement du SDIS Nyon-Dôle
- Le règlement du SDIS Nyon-Dôle
- L'annexe 1 au règlement du SDIS Nyon-Dôle

sont remis à l'ensemble des membres présents

Le préavis n° 09/2013 remplace le préavis n° 03/2013 qui a du être supprimé suite à des changements d'importance imposés par l'ECA.

La présidente du Codir Mme Ruey-Ray, passe en revue les points modifiés et les commente.

Le Commandant M. Corthésy informe l'assemblée que le report de l'adoption du nouveau règlement en avril 2014, n'empêche pas le SDIS Nyon-Dôle de fonctionner normalement.

La commission ad hoc se réunira à nouveau pour en étudier le contenu suite aux modifications demandées par l'ECA.

Le préavis 09/2013 sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance ordinaire du Conseil Intercommunal du SDIS, le 08 avril 2014.

8) Préavis n° 04/2013 - Autorisation générale de plaider accordée au Comité de Direction

Monsieur Frédéric Rey, rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport qui recommande au Conseil Intercommunal l'adoption du préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Ouï le rapport de la Commission ad hoc, attendu que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour le Conseil Intercommunal décide :

 D'accorder une autorisation générale de plaider au Comité de Direction de l'Association Intercommunale SDIS Nyon-Dôle, pour la suite de la législature de 2011-2016 et jusqu'à la fin de l'année 2016

Résultat du vote : accepté à l'unanimité

9) Préavis n° 08/2013 - Prélèvement des charges sociales sur les soldes du service du feu

Monsieur Jean-Luc Failletaz, président de la commission de gestion et finances et rapporteur donne lecture du rapport qui recommande au Conseil Intercommunal l'adoption du préavis tel que présenté.



La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote à main levée :

Ouï le rapport de la Commission de gestion et finances, attendu que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour le Conseil Intercommunal décide :

- O D'accepter de prendre complètement en charge les cotisations sociales perçues sur les soldes (calcul brut pour net)
- O De porter au budget 2014 de l'Association Intercommunale SDIS Nyon-Dôle le montant de CHF 18'750.- sur le compte 650-3030-00 Cotisation AVS/AI/APG/AC

Résultat du vote :

accepté à l'unanimité

10) Divers et propositions individuelles

La parole n'est pas demandée

La prochaine séance du Conseil Intercommunal aura lieu le 08 avril 2014 à 20H00 à la caserne

La séance est levée à 21H00.

Le Président

D. Gallay

La Secrétaire G. Boulenaz

